

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le 10 octobre à 14h30,
légalement convoqué le 3 octobre,

Le Comité Syndical s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Étaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, Francis BLIN, François BOITEUX, Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Jean-Claude MEUNIER (suppléant de Philippe COPP), Gilles DULION, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, MM Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, Christian HACHET, René HANOT, Yannick KERHARO, Pierre LABAT, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, Jean-Louis LEROY, François MAINSANT, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Jean PANKOW, Mme Annie PERRARD, MM Pascal PERROT, Maurice PIERRE, Cyril POINTUD, Guy RIFFE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Christian SMITH, Philippe SOTER membres,

Étaient excusés :

Mme Rachel PAILLARD Vice-Présidente,

Mme Claudine BERNIER, Annie COULON, MM Daniel DACHELET, Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Jean-Pierre FORTUNE, Mme Sylvie GUENET NANSOT, M. Christophe GUILLEMOT, Mme Jeanne JACQUET, MM André LEBLANC, Antoine LEMAIRE, Dantès MARTINELLI, Jean Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, Philippe MAUSSIRE, André MELLIER, Guillaume MICHAUX, Jean-Pierre PINON, Jean-François PIOT, Claude PIQUARD, Jean-Marc ROZE, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER membres,

Ordre du Jour

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 15/06/2018**
- **Information du Président**
 - Modification de l'ordre du jour
- **Administration Générale :**
 - Personnel
 - Modification du RIFSEEP
 - TCCFE : commune nouvelle « Blancs Coteaux »
- **Compétence « Electricité » :**
 - Bornes IRVE et adhésion à une SPL
 - Extension de réseaux : modification du barème
 - Programmation complémentaire et extension
- **Compétence « Eclairage Public » :**
 - Programmation complémentaire
 - Nouveaux membres
- **Compétences « Aménagement Numérique » :**
 - Montée en Débit – Point d'étape et restitution de la compétence
 - LOSANGE : catalogue de service
- **Autres :**
 - Point d'étape sur le GNV : station Reims
 - Convention SFR
 - Convention Orange sur extension
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 15/06/2018**

Dans l'information du Président, celui-ci a :

- Remercié les membres présents ce jour,
- Indiqué que le bureau a validé la demande de LOSANGE pour le déploiement de la fibre optique.

Le Comité a approuvé :

- L'adhésion du SIEM à la prestation proposée par le CDG,
- Les différentes modifications des effectifs du syndicat,
- La diffusion de l'enquête et l'expérimentation de la borne de charge pour véhicules électriques,
- L'orientation concernant la station GNV sur la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le Comité a validé :

- Les décisions modificatives budgétaires,
- La répartition de la programmation FACE,
- La programmation complémentaire,
- La liste des extensions,
- La liste de programmation complémentaire Eclairage Public,
- Le transfert de la compétence Eclairage Public.

Le Comité a autorisé le Président à signer :

- Tous documents concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- L'avenant concernant le Cahier des Charges de Concession,
- Les conventions avec les communes concernant les travaux de Génie Civil de télécommunication pour le compte de tiers.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 15 juin 2018.

➤ **Information du Président**

Il est demandé au Comité d'accepter une légère modification de l'ordre du jour. Il s'agit juste d'ajouter un point sur le versement de la TCCFE de la commune de Blancs Coteaux.

Le Comité valide la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Président explique aux membres qu'il y a beaucoup de retard sur les chantiers. Des visites de chantiers ont été réalisées le mercredi 3 octobre 2018. Le constat est assez affligeant. Les travaux ne sont pas tous réalisés dans les règles de l'art (non-respect des quantités de matériaux, non-respect des techniques) et certains employés n'ont pas la volonté de travailler correctement. Les PDG des entreprises ont été reçus le lundi 8 octobre afin de pouvoir leur faire part des observations et réclamations.

Monsieur le Directeur précise qu'il y a un manque de personnel dans les entreprises et que les ouvriers ne restent jamais très longtemps dans l'entreprise. Cette situation globale pénalise les Elus ainsi que le SIEM et nuit à son image.

Monsieur le Président revient sur les réunions de travail avec ENEDIS pour le renouvellement du Cahier des Charges de Concession (CCC). Il a l'impression que le concessionnaire n'est pas pressé de signer le nouveau contrat mais toutefois le travail se fait en bonne intelligence.

Le Président précise que la borne IRVE a été installée sur le parking du Conseil Départemental Boulevard Vaubécourt à Châlons-en-Champagne. Une inauguration aura bientôt lieu.

Monsieur le Président informe les membres qu'une réponse à la lettre de Monsieur Charles DE COURSON a été reçue. Monsieur Gérald DAMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics, précise que les fonds de concours ne peuvent être appliqués que pour notre compétence principale. Ainsi, le SIEM ne pourra plus appeler de fonds de concours pour sa compétence Eclairage Public (compétence optionnelle).

➤ **Administration Générale**

➤ **Personnel**

Monsieur le Président précise que le service EP fonctionne très bien. Le SIEM est à la recherche d'un(e) technicien(ne) pour venir renforcer l'équipe.

Il indique aussi que le licenciement d'un agent a eu lieu en raison de l'incapacité de l'agent à réaliser le travail demandé. L'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion a été reçu au SIEM aujourd'hui. Il appartient maintenant aux membres du Comité de valider ou non ce licenciement.

Le Comité valide à l'unanimité le licenciement.

➤ **Modification du RIFSEEP**

Fin 2016, le comité syndical a validé la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Après 2 ans de mise en place, il semble nécessaire de revenir sur certains points. Il n'est pas, ici, question de remettre en cause la rémunération des agents du SIEM, mais plutôt d'en adapter, plus finement, les contours afin que ce régime indemnitare soit plus en phase avec l'activité réelle des agents.

Sans toucher aux plafonds de rémunération, égaux à ceux des agents de l'état, il serait pertinent d'en revoir la pondération. En effet, à ce jour, la répartition est de :

- 70% pour le critère relatif au niveau de fonction,
- 30% pour le critère relatif à l'expérience professionnelle.

Or, ce niveau implique des salaires élevés à l'embauche et un certain « confort » pour les agents en poste, même si le SIEM n'a pas à déplorer de laisser aller excessif.

Il serait pragmatique de mettre ces deux critères à égalité, voir même d'inverser la tendance actuelle en affichant une pondération 40-60.

Pour le CIA (Complément Individuel Annuel), il resterait similaire à ce qui était prévu.

Que pensez-vous de cette proposition, en sachant que si vous m'autorisez à modifier ce régime indemnitare, il sera nécessaire de saisir la Commission Technique du Centre de Gestion de la Marne et après avis, faire valider l'ensemble par notre comité.

Le Comité autorise Monsieur le Président à modifier le régime indemnitaire.

➤ **TCCFE : commune nouvelle « Blancs Coteaux »**

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), le syndicat perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est égale ou inférieure à 2 000 habitants, ou dans lesquelles il percevait la taxe au 31 décembre 2010.

Pour les autres communes de plus de 2000 habitants, la perception de la taxe par le SIEM peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du SIEM.

Le SIEM est donc habilité, au vu de ce qui précède, à percevoir la TCCFE à la place d'une commune nouvelle dont la population totale recensée par l'INSEE est supérieure à 2000 habitants, et à reverser à celle-ci une fraction des montants de la taxe perçus sur son territoire. S'il en est décidé ainsi, une délibération concordante du syndicat et de la commune intéressée devra être prise dans les conditions prévues au premier alinéa du I de l'article 1639 A du code général des impôts.

La commune nouvelle de BLANCS COTEAUX, composée des anciennes communes GIONGES, OGER, VERTUS et VOIPREUX a délibéré le 28 septembre 2018 pour que le SIEM perçoive la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle. En contrepartie de cette perception et du non reversement à la commune de BLANCS COTEAUX d'une fraction de la taxe, la participation demandée par le SIEM à la commune dans le cadre des travaux sur les réseaux électriques sera de 5 % au lieu des 30 % demandés aux communes urbaines.

Le SIEM sera le seul compétent pour fixer le coefficient multiplicateur applicable à cette commune qui sera identique aux tarifs en vigueur sur le territoire des autres communes adhérentes au SIEM.

Monsieur ROULOT demande quelle sera la durée du transfert de la taxe.

Monsieur le Directeur répond que, par le principe des délibérations concordantes des deux collectivités, le transfert de la taxe est sans limitation de durée.

Monsieur ROULOT souhaiterait savoir si cette prise de délibération est réversible.

Monsieur le Directeur explique que cette situation est réversible par délibérations concordantes.

Monsieur KERHARO s'interroge sur la commune de BAZANCOURT dont il est le Maire et pourquoi il ne perçoit pas la taxe.

Monsieur le Directeur lui expose que le cas de la Commune de BAZANCOURT est particulier. Aujourd'hui, la commune fait plus de 2 000 habitants mais en 2001, au moment où la législation a mis en place le transfert de la TCCFE des communes de – de 2 000 habitants vers les syndicats d'électricité, la commune comptait moins de 2 000 habitants. Considérée comme une commune rurale à l'époque, le SIEM touche ainsi la TCCFE de BAZANCOURT depuis 2001.

Le Comité accepte le transfert de la TCCFE de la commune de BLANCS COTEAUX au SIEM.

➤ **Compétence Electricité**

➤ **Bornes IRVE et adhésion à une SPL**

Comme nous en avons précédemment débattu, il semble important que notre département se dote de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il est important que le SIEM se positionne rapidement sur ce déploiement afin que nous ne restions pas en dehors de la mise en place de ce type d'infrastructure très en lien avec notre cœur de métier.

Comme annoncé, nous installons actuellement une borne test sur le parking Vaubécourt appartenant au Conseil départemental. Elle est à ce jour posée et sera mise en service d'un point de vue « électrique » le 12 octobre.

Comme discuté, notre vision n'est pas de noyer le département marnais avec un nombre de borne important, mais de cibler les sites les plus pertinents en les limitant à une cinquantaine.

De ce principe de déploiement découle naturellement la question de l'exploitation de ce type d'infrastructure ainsi que de son environnement administratif :

- Assurer la mise en service et le paramétrage des bornes de recharge ;
- Assurer la maintenance préventive à distance et sur site, et la maintenance corrective à distance, de l'ensemble des bornes de recharge, ainsi que le renouvellement des pièces d'usure et de petits matériels ;
- Réaliser le contrôle des installations, comportant notamment la réalisation des contrôles périodiques nécessaires ;
- Prendre en charge la gestion, la comptabilité et la facturation du service auprès des usagers ;
- Garantir l'interopérabilité du service pour les usagers sur l'intégralité du territoire ;
- Commercialiser les droits d'accès aux bornes de recharge et percevoir les redevances versées par les usagers ;
- Mettre en place une plate-forme d'information téléphonique (« hotline ») disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, dédiée aux usagers actuels ou futurs, ainsi qu'un site internet et une application pour téléphones portables ;
- Assurer le suivi de l'exploitation par la collecte et le traitement des données concernant l'activité, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place un « système de supervision et d'exploitation » ;
- Mettre en place un médiateur de la consommation comme l'impose la loi.

L'ensemble de ces missions nécessite la mise en place de plusieurs marchés publics sans oublier, bien entendu, celui de la fourniture et pose du matériel ainsi que l'aide technique et juridique

Afin de se libérer de ces différentes obligations, il nous serait possible d'intégrer une Société Publique Locale (SPL) qui prendrait l'ensemble de ces actions en charges et qui mettrait à notre disposition les compétences techniques de ses membres dans la mise en œuvre de cette infrastructure.

Nos collègues des syndicats d'Indre et Loire (SIEIL37) et du Loir et Cher (SIDELC) mutualisent depuis plusieurs années, avec résultats, la gestion de 500 bornes IRVE (dont la gestion et l'exploitation des bornes de charges situées dans les parkings souterrains rémois).

Sur ce modèle, et à la demande de collectivités et Syndicat (SDE28, Région centre, Départements du Loiret et de la Sarthe), ce groupement de commande s'est transformé en SPL sur un modèle de quasi régie.

La quasi-régie est un mode de contrat qui permet à une collectivité, groupement de collectivités ou toute structure ne comportant que des collectivités publiques (SPL) de réaliser des prestations pour des entités publiques sans mise en concurrence.

Dans ce cadre, une simple adhésion à la SPL, traduite par une entrée en capital (environ 10 à 15 k€) nous assurerait l'accès à l'ensemble des prestations dans un cadre juridique sécurisé.

Ensuite, chaque année, une cotisation à la borne couvrant l'ensemble des prestations énumérées ci-dessus (y compris la fourniture d'électricité) nous serait appelée.

Cette cotisation serait au maximum de 50 €/mois/borne, le marché étant en cours d'attribution, et représenterait un coût annuel à la borne de 600 € TTC. Le marché en cours prévoit également une baisse des coûts par tranches de bornes supplémentaires, d'où l'intérêt de la mutualisation.

Ce montant est des plus raisonnable en sachant que nos collègues exploitant des IRVE sont plus proches des 1 000 € annuels par borne.

Le SIEIL37 nous a fourni l'ensemble des documents relatifs à la SPL et les modalités d'adhésion.

Monsieur LABAT souhaiterait savoir si le bilan de la SPL MODULO est à l'équilibre ?

Monsieur le Directeur affirme avoir vu les comptes de la SPL et assure aux membres que le bilan est à l'équilibre.

Monsieur COLPIN demande si les frais engagés au travers de cette SPL comprennent les coûts d'exploitation des IRVE ?

Monsieur le Directeur explique que dans ce cadre, la SPL facturera les coûts d'exploitation à ses adhérents.

Monsieur KERHARO interroge le Président sur la stratégie mise en place pour le déploiement.

Monsieur le Président expose qu'il s'agit de tirer les enseignements des départements qui ont mis des IRVE tous les 10-15km et qui ne sont pas utilisées. L'idée est de réaliser un maillage intelligent et d'installer des bornes dans les anciens centre-bourgs / chef-lieu de canton et les lieux de passage.

Monsieur le Directeur précise aussi qu'il est important d'avoir des bornes de charges rapide car les constructeurs fabriquent de plus en plus de batterie capacitive.

Le Comité valide l'adhésion à une SPL.

➤ Extension de réseaux ; modification du barème

- *Contexte*

En 2011, dans un souci de clarté pour les abonnés et les collectivités, il a été décidé par le comité syndical de s'appuyer sur la base tarifaire TTC d'ENEDIS (concessionnaire) pour le calcul des barèmes de raccordement du syndicat.

De plus, afin d'affirmer cette cohérence, les périmètres de facturation sont identiques à ceux du concessionnaire et sont repris de façon similaire dans la délibération du comité syndical en date du 16 novembre 2011.

Enfin, dans cette même délibération il est indiqué, afin de ne pas pénaliser les futurs raccordés et les collectivités, que : « dans le cas où le coût réel des travaux viendrait à être inférieur au coût forfaitaire initial, c'est le coût réel desdits travaux qui serait pris en compte pour l'apurement du solde de l'opération ».

Ceci également dans le but de limiter les écrêtements faits par le FACE (et ENEDIS aujourd'hui) lors du contrôle de la demande de versement par ENEDIS de la part couverte par le tarif (PCT).

- *Comparatifs tarifaires réalisés en 2011 et nouveaux tarifs ENEDIS*

Branchement ≤ 36 kVA (type C5)

Sachant que le syndicat ne réalise pas les liaisons en domaine privé, la référence tarifaire d'ENEDIS est celle du chapitre 5.5.2 de leur barème intitulé "liaison des branchements en domaine public".

	Coût TTC ENEDIS	Coût TTC ENEDIS réfacté	Coût forfaitaire SIEM
Branchement type 1	1 297,66 €	778,60 €	780 €
Branchement type 2	1 297,66 €	778,60 €	900 €

Tarifs ENEDIS « Branchement » en vigueur actuellement :

	Coût TTC ENEDIS	Coût TTC ENEDIS réfacté	Différence 2012/2018
Branchement type 1	1 789,20 €	1 073,52 €	+294.92 € soit +37,8%
Branchement type 2	1 789,20 €	1 073,52 €	+294.92 € soit +37,8%

Extension BT pour branchement ≤ 36 kVA

Il avait été pris pour base le chapitre 5.5.4 du barème d'ENEDIS intitulé "Extensions".

Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS	Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS réfactés	Coûts fixes SIEM	Coûts variables Cve TTC ENEDIS	Coûts variables Cve TTC ENEDIS réfactés	Coûts variables SIEM
1 934,40 €	1 160,64 €	968 €*	67,52 € / ml	40,51 € / ml	35 € / ml*

* les coûts fixes SIEM sont, dans le cas présent, inférieurs au coût ENEDIS car n'a la TVA pas été répercuté sur nos tarifs.

Tarifs ENEDIS « Extension C5 » en vigueur actuellement :

Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS	Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS réfactés	Différence 2012/2018 Coût réfacté	Coûts variables Cve TTC ENEDIS	Coûts variables Cve TTC ENEDIS réfactés	Différence 2012/2018 Coût réfacté
2 331,60 €	1 398.96 €	+238,32€ soit +20,50%	96 € / ml	57,60 € / ml	+17,09€ soit +42,21%

Extension BT pour branchement compris entre 36 kVA et 250 kVA (type C4)

Il avait été pris pour base le chapitre 6.5.2 du barème d'ENEDIS.

	Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS	Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS réfactés	Coûts fixes SIEM	Coûts variables Cve TTC ENEDIS	Coûts variables Cve TTC ENEDIS réfactés	Coûts variables SIEM
PR<120kva	1 927,95 €	1 156,77 €	1 160 €	67,29 €	40,37 €	41 €
PR≥120kva	1 927,95 €	1 156,77 €	1 160 €	67,29 €	40,37 €	41 €

Tarifs ENEDIS « Extension C4 » en vigueur actuellement :

	Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS	Coûts fixes Cfe TTC ENEDIS réfactés	Différence 2012/2018 Coût réfacté	Coûts variables Cve TTC ENEDIS	Coûts variables Cve TTC ENEDIS réfactés	Différence 2012/2018 Coût réfacté
PR<120kva	2 358 €	1 414,80 €	+258,03€ soit +22,30%	95 €	57 €	+16,63€ soit +41,19%
PR≥120kva	2 358 €	1 414,80 €	+258,03€ soit +22,30%	100 €	60 €	+19,63€ soit +48,62%

- **Situation du barème du SIEM aujourd'hui**

En résumé, rappel de nos barèmes :

	Coût fixe réfacté	Coût au ml réfacté
Bcht type 1 ≤ 36 kVA	780 €	Néant
Bcht type 2 ≤ 36 kVA	900 €	Néant
Ext pour raccordement ≤ 36 kVA	968 €	35 €
Ext pour raccordement >36 kVA et <120 kVA	1 160 €	41 €
Ext pour raccordement >36 kVA et <120 kVA	1 160 €	41 €

Durant l'année 2017, nous avons réalisé 85 opérations au forfait pour une longueur de 9787 mètres linéaires et un coût de 923 893,28 € HT.

Ces extensions ont généré une perte globale de 17 628,76 € soit 1,9 %. Cette perte est plutôt minime et est constatée après l'application de notre taux de maîtrise d'œuvre de 5,91 %.

Toutefois, il est important de prendre en considération le fait que durant le marché 2014-2017, l'actualisation des prix a été nulle voire négative alors même qu'elle est déjà supérieure à 2% depuis le début de l'année.

De plus les prix du marché 2018-2021 ont augmenté d'environ 3,5%.

En 2020, avec le renouvellement de la concession et l'obligation d'assujétissement à la tva de la partie électrification de notre budget principal, nous allons être dans l'obligation d'imputer la TVA aux particuliers (TVA collectée pour le compte de l'état), soit une augmentation « forcée » de l'ensemble du barème.

Il serait prudent de prévoir une augmentation assez minime au 1^{er} janvier 2019 qui pourrait-être de 2€ au mètre linéaire d'extension (couverture simple de la perte constatée en 2017) et de réaliser une étude tarifaire en 2019 sur l'année 2018 complète nous permettant ainsi de réévaluer notre barème qui intégrera la TVA.

Le Comité approuve à l'unanimité la modification du barème sur les extensions.

➤ **Programmation complémentaire et extensions**

Programmation complémentaire

Communes	Projet	Montant HT
Aulnay sur Marne	Rue de l'Eglise et Chemin des Rompures	55 000,00 €
Landricourt	Grande rue (RD 560)	48 000,00 €
Suippes	Rue de la Gare	54 000,00 €
Reims	Chemin des Pensionnés	77 000,00 €
Villers Allerand	Poste "Grand Cerf"	18 500,00 €

Le Comité Syndical valide la liste de la programmation complémentaire.

Extensions de réseau

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles la commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
AVENAY VAL D'OR	Parvis de la Gare pour 8 Logements	7 891,45 €		8 520,00 €
BACONNES	Lieu-dit "Le Tumois" pour 5 parcelles	21 644,78 €	17 100,00 €	
BEINE NAUROY	Chemin de la Pompelle pour M. MOLINATTI	29 940,12 €		14 220,00 €
BERGERES LES VERTUS	RD n°9	17 548,97 €		8 518,00 €
BOULT SUR SUIPPE	Ruelle de derrière les Granges pour 6 lots	15 200,00 €		9 158,00 €
BOULT SUR SUIPPE	Rue du Canal	8 422,46 €	4 283,00 €	780,00 €
BOUY	Lieu-Dit "La Régale" pour une antenne TDF	15 419,01 €		10 618,00 €
BRUGNY VAUDANCOURT	Rue de la Coopérative	7 726,47 €		3 148,00 €
CHAINTRIX BIERGES	Rue du Gué	7 322,87 €	2 918,00 €	780,00 €
CHAVOT COURCOURT	Rue des Jardins	6 470,03 €		2 973,00 €
COURVILLE	Rue de Saucelle pour un poste de relevage	12 435,89 €	5 018,00 €	

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
COUVROT	Rue des Vignottes	6 362,06 €		4 978,00 €
DAMPIERRE SUR MOIVRE	CR de St Germain la Ville	10 171,63 €		7 818,00 €
DAMPIERRE SUR MOIVRE	CR dit de la Vigne Jean l'Abbé	11 457,59 €	5 258,00 €	780,00 €
ECUEIL	Rue des Aillys pour Mme DRAVIGNY	8 301,01 €	2 918,00 €	780,00 €
EPOYE	Rue de la Chaussée	7 294,12 €	2 528,00 €	1 680,00 €
ETOGES	Rue des Grandes Vignes	9 836,51 €	5 258,00 €	780,00 €
ETRECHY	Ruelle des Aubraux	8 362,99 €	2 528,00 €	1 560,00 €
GAYE	Chemin des Carrouges	8 386,23 €	4 283,00€	780,00 €
HAUSSIGNEMONT	Lotissement "Les Fourches Sud"	13 131,15 €	10 103,00 €	
HERMONVILLE	Rue de la Gare pour 6 parcelles	6 845,42 €		4 800,00 €
HEUTREGIVILLE	Ruelle des Isles	6 833,62 €	2 918,00 €	1 560,00 €
LES MESNEUX	Lotissement "Charles Lebourcq" de 14 parcelles	14 236,97 €		10 140,00 €
MONT SUR COURVILLE	Rue de Puisieux pour une pompe de relevage	7 639,63 €	3 443,00 €	
OIRY	C4 lieu-dit Derrière le Bois	20 182,14 €		8 510,00 €
PLICHANCOURT	Chemin des Monts	4 249,61 €		2 568,00 €
SAINT ETIENNE SUR SUIPPE	Allée de l'Eglise	7 908,49 €	4 283,00 €	780,00 €
SOULIERES	Rue de la Censé Aux Moines	9 404,77 €	2 427,00 €	2 051,00 €
ST EUPHRAISE ET CLAIRIZET	Rue d'Aubilly pour M. LEROUX	5 624,59 €	2 138,00 €	900,00 €
VADENAY	Lieu-dit Les Aulnes pour une antenne TDF	6 923,19 €		3 618,00 €
VAL DE VESLE	Lieu-dit Les Noyers pour une antenne ORANGE	23 939,24 €		13 768,00 €
VALMY	CE n°23	9 533,30 €		6 623,00 €
VANDIERES	Lotissement Le Clos Magonet	14 700,00 €	8 820,00 €	
VATRY	Branchement C4 Transport Val de Soude	4 321,92 €		
VERT TOULON	RD n°18	8 842,01 €	4 478,00 €	780,00 €

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
VILLENEUVE RENNEVILLE CHEVIGNY	Rue Pierre Renault	15 329,08 €	5 648,00 €	780,00 €
VRIGNY	Rue des Gloies pour Mme GASSER	9 161,80 €	4 088,00 €	780,00 €

Des opérations d'extension de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à prévoir sur lesquelles le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
BETHENVILLE	Tarif jaune pour l'EARL LA GRANDE RUE	44 000,00 €		26 400,00 €
BUSSY LETTREE	Construction ZAC 1 Aéroport Vatry	116 700,00 €		70 020,00 €
CAUREL	Parc d'Activité WITRY CAUREL 2 ^{ème} tranche	61 600,00 €		36 960,00 €
COUPEVILLE	Tarif Jaune pour alimenter silo de stockage	44 000,00 €		26 400,00 €
CUPERLY	Lieu-dit la Perte pour une antenne ORANGE	165 000,00 €		99 000,00 €
ESCLAVOLLES LUREY	Rue des Caves pour la SNEF	38 200,00 €		22 920,00 €
GIGNY BUSSY	Lieu-dit La Grande Voie pour une antenne TDF	35 000,00 €		21 000,00 €
LIVRY LOUVERCY	Lieu-dit "Le Champ Margoton" pour une antenne relais	56 700,00 €		27 418,00 €
PUISIEULX	Lieu-dit Les Gloies pour une antenne TDF	31 700,00 €		19 020,00 €
SANT REMY SUR BUSSY	Tarif Jaune SCEA PORCIBEL	35 000,00 €		21 000,00 €
VERNEUIL	Au Hameau de Malmaison pour un Poste de Refoulement	60 300,00 €		36 180,00 €

Monsieur ROULOT s'aperçoit qu'il y a des extensions pour les antennes Orange et s'interroge sur la téléphonie mobile qui devient problématique dans certaines communes. Ce problème concerne aussi bien les particuliers que les professionnels. Il précise que les antennes Orange se développent mais pas la téléphonie mobile.

Monsieur GUICHON rappelle le travail en cours sur la résorption des zones blanches 3G/4G sur le département. Ce travail s'effectue en commission commune entre EPCI/CD51/Préfecture
Le Président précise que la téléphonie mobile n'est pas un service public. Toutefois, le SIEM accompagnera le développement de cette technologie.

Le Comité valide la liste des extensions.

➤ **Compétence Eclairage Public**

➤ **Programmation complémentaire**

Afin de compléter le programme de rénovation de l'éclairage public, il vous est proposé les opérations suivantes :

Type de travaux	Commune	Désignation	Nombre de points lumineux	Montant des travaux HT	Recettes
EXT	CUCHERY	Rue des Sorbiers	2	7 016.65 €	5 315.11 €
	CHAMPVOISY	5 rue de l'église	1	1 884.59 €	1 427.58 €
	FESTIGNY	Rue St Vincent	2	2 875.68 €	2 178.33 €
	HEILTZ LE HUTIER	Rue du Calvaire	2	8 090.03 €	6 128.20 €
	LE BREUIL	Hameau de Brocheron	3	10 828.57 €	8 202.64 €
	PASSY GRIGNY	8 route de Reims	2	3 125.68 €	2 367.70 €
	RILLY LA MONTAGNE	Pôle médical	8	12 298.80 €	9 316.34 €
	VERNEUIL	Rue de la Tour	1	1 136.00 €	898.65 €
	VERNEUIL	Rue de la Maison neuve - début	2	6 633.46 €	5 024.85 €
	VERNEUIL	Rue de la Maison neuve - fin	2	3 666.50 €	2 777.37 €
TOTAL			25	57 555.96 €	43 636,77€

Type de travaux	Commune	Désignation	Nombre de points lumineux	Montant des travaux HT	Recettes
BF	FAUX FRESNAY	Diverses rues	26	22 910.56 €	18 931.31 €
	FLORENT EN ARGONNE	Remplit BF et ajout de 4 pts	14	16 726.81 €	12 677.07 €
	MAISONS EN CHAMPAGNE	Diverses rues	24	20 452.96 €	16 966.36 €
	MARDEUIL	Diverses rues	19	11 370.34 €	8 613.03 €
	ST OUEN DOMPROT	Diverses rues	24	11 314.57 €	8 485.92 €
	TILLOY BELLAY	Rues Magdeleine et Tartelette	10	4 866.86 €	3 686.65 €
TOTAL			117	87 642.10 €	69 360,34 €

TOTAL GENERAL

145 198.06 € 112 997.11 €

Ces opérations viennent en remplacement d'opérations programmées qui ne seront pas réalisées cette année et à volume financier inférieur.

Le Comité valide la liste de la programmation complémentaire pour l'Eclairage Public.

➤ **Nouveaux membres**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il y a 267 communes en option 1 dont 1 communauté de communes de 54 communes et 78 communes en option 2.

Depuis les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1^{er} janvier 2019, il s'agit des collectivités suivantes :

OPTION 1		
BIGNICOURT SUR MARNE	PARGNY SUR SAULX	SERMAIZE LES BAINS
BIGNICOURT SUR SAULX	PASSAVANT EN ARGONNE	VALMY
ETREPRY	PLIVOT	VOILEMONT
HUIRON	ST JEAN SUR TOURBE	VOUILLERS
MATOUQUES	ST MARD SUR AUVE	

Acceptez-vous le transfert de la compétence d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2019 des collectivités ci-dessus au SIEM ?

Le Comité accepte le transfert de la compétence Eclairage Public des communes citées ci-dessus.

➤ **Compétence Aménagement Numérique**

➤ **Montée en Débit – Point d'étape et restitution de la compétence**

Fin du projet de montée en débit, restitution de la compétence

Le projet Montée en Débit touche à sa fin. La mise en service du dernier site est annoncée par Orange pour le 4 octobre et la bascule des lignes existantes interviendra dans les semaines suivantes.

Les dernières factures d'investissement sont en cours d'établissement et de paiement.

Nous nous activons pour constituer le dossier de demande de paiement au Conseil Régional pour lequel l'ensemble des pièces doit être déposé en une seule fois courant octobre.

Côté Conseil Départemental, deux avances ont déjà été versées pour 1.008.000 €. Le solde sera demandé d'ici fin octobre également, comme la 2^e partie de la participation des Communautés de communes concernées.

Conformément à nos statuts, la compétence Aménagement Numérique et les infrastructures construites doivent être restituées aux Communautés de communes.

Pour mémoire la compétence a déjà été restituée début 2018 aux territoires qui n'avaient pas choisi de passer par la Montée en débit avant le FTTH.

Validez-vous la restitution au 1^{er} janvier 2019 de la compétence Aménagement Numérique aux 4 territoires sur lesquels le SIEM a réalisé la Montée en Débit, à savoir :

- CC Côtes de Champagne et Val de Saulx
- CC Moivre à la Coole
- Ex CC de la région de Mourmelon
- Ex CC des Rives de la Suippe

Les coûts et recettes de fonctionnement pour les infrastructures MED se décomposent comme suit :

- **COÛTS**
 - Maintenance de la collecte optique et du GC (y compris réponses aux DT DICT) par FMP (membre du groupement du marché MED)
 - Location des fourreaux Orange existants que nous avons utilisé pour limiter les travaux
 - Abonnement et consommation électrique de l'armoire
- **RECETTES**
 - Redevance d'occupation du PRM payée par Orange
 - Location par Orange des fibres tirées jusqu'aux NRA qui n'étaient pas encore opticalisés
 - Le bilan annuel varie sur les 4 territoires (de quelques dizaines d'euros d'excédents à quelques milliers d'euros de déficit).

A noter que nous travaillons avec Losange pour mettre en place un contrat de location de fibres, ces locations permettront d'augmenter les recettes de fonctionnements reçues par les EPCI.

L'ensemble des contrats correspondants pourra être transféré par le SIEM aux EPCI à la date de restitution de la compétence.

Le marché de maintenance avec FMP court jusqu'au 31/12/2019, prolongeable le cas échéant jusqu'à fin 2020.

Ceci laissera aux EPCI la possibilité de se rapprocher de la Région pour convenir de la suite.

Fin du projet THD pour le Nord Rémois, restitution de la phase 2 à la Communauté Urbaine du Grand Reims

La phase 2 du projet THD du Nord Rémois est terminée. Les travaux ont permis d'amener la fibre entre le réseau Jupiter appartenant à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) et l'entrée de l'ex BA 112 côté aérogare.

Ces travaux sont cofinancés dans le cadre du CRSD et nous travaillons actuellement à percevoir les subventions correspondantes.

Comme convenu avec la CUGR, l'infrastructure construite va être restituée au Grand Reims d'ici la fin de l'année.

➤ **LOSANGE - Catalogue de services**

Comme évoqué précédemment, la société Losange envisage de louer des fourreaux et/ou fibres noires posés lors des différentes opérations de montées en débit.

A ce titre, nous devons leur proposer un catalogue de service, reprenant les prestations proposées par le SIEM au titre de la maintenance ainsi que les coûts facturables. Ce catalogue doit être validé par le Comité.

Nous disposons à ce jour, de deux catalogues de services (mise à disposition des fibres noires du nord rémois et mise à disposition des liaisons fibres NRA/NRA de la montée en débit).

Aucun de ces catalogues de services ne convient à la situation et aux besoins de Losange. Lors d'une réunion commune, nous leur avons indiqué que nous comprenions cette situation et que nous pouvions nous adapter et proposer un mixte des deux.

Nos interlocuteurs devaient valider leurs besoins en interne et revenir vers nous avant le mardi 9 octobre, ce qui n'a pas été fait.

Il n'est donc pas possible de vous présenter ce catalogue aujourd'hui. Ce point est donc renvoyé à notre prochain comité de décembre.

➤ **Autres**

➤ **Point d'étape sur le GNV : station Reims**

Conformément à votre accord lors de notre dernier comité, nous avons rencontré la Communauté Urbaine et MARS (déléataire sur les transports publics du Grand Reims).

La possibilité d'une collaboration autour de la construction d'une station GNV a été accueillie favorablement. Pour les bus, l'objectif est de disposer d'une solution de charge GNV pour le 1^{er} semestre 2020.

Un terrain limitrophe de celui du dépôt des bus a été identifié.

Des contacts ont été établis avec les acteurs clés de ce type de projet :

- GRDF
- Bureaux d'études
- Exploitants de stations

Nous avons lancé une consultation pour une étude de faisabilité de la station (une partie en charge lente permettant de recharger les bus de CITURA (entreprise exploitante des transports publics pour MARS) sur le parking du dépôt, une partie en charge rapide ouverte au public VL et PL).

L'objectif est de lancer cette étude d'ici mi-octobre pour une restitution début décembre, permettant d'éclairer la décision du comité lors du Rapport d'orientations budgétaires.

D'ores et déjà, le schéma juridique qui nous semble le plus pertinent est la Délégation de Service Public incluant la conception, la construction et l'exploitation de la station pour une durée d'environ 10-12 ans. En effet, les acteurs du marché préfèrent porter eux-mêmes la construction de ce type d'infrastructure très spécifique et sur laquelle le SIEM n'a pas de connaissance technique éprouvée.

Un point de vigilance reste l'existence d'un projet GNV annoncé par Total sur Reims. Il s'agirait de l'extension de la station du Rouillat (à proximité du rondpoint des Droits de l'Homme), station existante

sur laquelle des pistes de charge rapide seraient installées. Il convient d'établir que l'initiative du SIEM peut cohabiter avec cette initiative privée.

Monsieur le Directeur précise que les études pour la station GNV n'auront pas un coût élevé. Il ajoute aussi que des crédits devront être inscrit lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) en décembre.

➤ **Convention SFR**

La société SFR, nous a fait savoir qu'elle souhaitait, comme ORANGE et LOSANGE, utiliser nos supports pour déployer de la fibre dans le département de la Marne (essentiellement en zone AMII).

La convention est identique à celles précédemment signées et est validée par les services d'ENEDIS. Pour mémoire, la rémunération versée par les opérateurs est de 27,50 € pour le SIEM et 55 € pour ENEDIS par support. Cette redevance est versée pour une durée d'utilisation de nos supports de 20 ans.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention SFR.

➤ **Convention Orange sur extension**

Chaque année, nous réalisons de nombreuses extensions de réseaux. Lors de ces travaux, il est souvent réalisé, sous responsabilité du pétitionnaire, la mise en place de fourreau et chambre téléphonique en vue d'un futur raccordement téléphonique, fibre... Toutefois, même si ces infrastructures existent, elles ne sont pas connues des services d'ORANGE et les pétitionnaires ont d'extrêmes difficultés pour leur raccordement.

Afin de lever ces difficultés, ORANGE nous propose une convention qui officialiserait les échanges de données lors de la réalisation de tels ouvrages afin, qu'enfin, ces nouveaux réseaux puissent être intégrés à leur SIG.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention Orange sur extensions.

➤ ***Questions diverses***

Madame FREYMAN-VELLY souhaite porter à la connaissance du SIEM que LOSANGE a contacté directement le Maire de VENTELAY pour connaître les travaux sur son territoire car le SIEM ne leur aurait pas communiqué la liste des travaux.

Monsieur le Directeur précise que les travaux réalisés par le SIEM sont publiés sur un site internet comme l'exige la loi et que LOSANGE a accès à ce site et qu'il l'utilise. De plus, les services de LOSANGE et du SIEM se rencontre régulièrement pour aborder ces sujets.

Monsieur KERHARO souhaiterait savoir quand sera déployé la fibre sur sa commune de BAZANCOURT. Monsieur le Directeur lui indique ne pas avoir de calendrier précis puisque désormais la compétence Aménagement Numérique est celle de la Région. Cependant, les élus ont la possibilité d'aller sur le site internet de LOSANGE : www.losange-fibre.fr de renseigner le code postal de la commune dans l'onglet Collectivités et ainsi de pouvoir connaître la date prévue des travaux FTTH.